

**POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE DE LA PLATEFORME ET DU SERVICE DE  
GESTION DES IDENTITES ET DES DELEGATIONS E-DENTITAS**

QUI SOMMES-NOUS ? .....	2
NOS TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	2
1. Les données à caractère personnel que nous traitons .....	2
2. Les finalités pour lesquelles nous traitons vos données .....	2
3. Les bases juridiques et les finalités de nos traitements de données.....	2
4. Les destinataires de vos données .....	2
5. Les transferts de vos données .....	3
6. Les durées pour lesquelles nous conservons vos données .....	3
VOS DROITS .....	3
7. Votre droit d'accès .....	3
8. Votre droit à la rectification de vos données .....	4
9. Votre droit à l'effacement de vos données .....	4
10. Votre droit à la limitation des traitements de données .....	4
11. Votre droit à la portabilité de vos données .....	4
12. Votre droit d'introduire un recours auprès de l'autorité de contrôle.....	5
13. Votre droit de définir des directives post-mortem.....	5
14. Les modalités d'exercice de vos droits.....	5
15. Votre droit d'introduire un recours auprès de l'autorité de contrôle .....	5
MODIFICATION DU PRESENT DOCUMENT .....	6

## I/ Qui sommes-nous ?

---

Le Conseil national des barreaux est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, dont le siège est situé 180 boulevard Haussmann - 75008 Paris (01 53 30 85 60 - [cnb@cnb.avocat.fr](mailto:cnb@cnb.avocat.fr)), inscrit au répertoire SIRENE sous le numéro 391 576 964 et dont le numéro de SIRET est : 391 576 964 00053.

## II/ Nos traitements de données à caractère personnel

---

### 1. Les données à caractère personnel que nous traitons

Dans le cadre des traitements de données à caractère personnel dont les finalités vous seront présentées ci-après, le Conseil national des barreaux traite principalement les catégories de données suivantes :

- des données d'identification : nom, prénom,
- des données relatives à la vie professionnelle : adresse courriel, numéro CNBF, numéro de téléphone, fonction, structure d'exercice, adresse postale du domicile professionnel, barreau d'appartenance, inscription à la communication électronique,
- des données des services : durée d'utilisation de connexion aux services via E-dentitas,
- des données techniques : token SAML, logs, droits ouverts dans l'application.

### 2. Les finalités pour lesquelles nous traitons vos données

Les traitements mis en œuvre par le Conseil national des barreaux poursuivent les finalités de gestion des services de la plateforme E-dentitas :

- gestion de l'identification et de l'authentification des avocats dans le cadre de l'accès aux services proposés par le CNB et ses partenaires institutionnels,
- gestion des habilitations et accès aux ressources suivants les droits associés au compte ou au profil de l'utilisateur,
- gestion de l'exploitation du service d'authentification et d'identification,
- gestion de la journalisation des événements applicatifs).

### 3. Les bases juridiques et les finalités de nos traitements de données

Le traitement ayant pour finalité la gestion du service de gestion des identités et des délégations, dont les traitements sont mis en œuvre par le Conseil national des barreaux, responsable de traitement, est basé sur l'exécution d'un contrat ou à l'exécution des mesures précontractuelles prises à la demande de la personne concernée.

### 4. Les destinataires de vos données

Les données à caractère personnel que nous collectons, de même que celles qui sont recueillies ultérieurement, nous sont destinées en notre qualité de responsable du traitement à travers les services habilités de la Direction des systèmes d'information du Conseil national des barreaux.

Peuvent également être destinataires de vos données en fonction de leur mission et de leur besoin d'en connaître, les catégories de destinataires suivantes :

- les sous-traitants mettant en œuvre les traitements d'hébergement et de tierce maintenance applicative,
- les partenaires du CNB pour l'authentification à leur service : Ministère de la justice pour l'accès à la plateforme TIG 360°, Wifi Avocat et SIAJ, CNCEJ pour l'accès à la plateforme Opalexe, GIE Infogreffe pour l'accès au RVPA-TC, Conseil d'Etat pour l'accès à Télérecours.

Nous veillons à ce que seules les personnes habilitées puissent avoir accès à ces données. Le Conseil national des barreaux applique des politiques d'habilitation strictes qui permettent que les données qu'elle traite ne soient transmises qu'aux seules personnes autorisées à y avoir accès.

## 5. Les transferts de vos données

---

Le Conseil national des barreaux ne transfère pas vos données en dehors de l'Union européenne sauf à ce que ce transfert soit fondé sur des décisions d'adéquation émises par la Commission Européenne, des clauses contractuelles types, des BCR ou sur des dérogations pour situations particulières (votre consentement, transfert nécessaire à l'exécution d'un contrat entre vous et le Conseil national des barreaux ou à la mise en œuvre de mesures précontractuelles prises à votre demande, etc.).

En tout état de cause, si le CNB devait avoir besoin de transférer des données en dehors de l'Union européenne, il ne le ferait qu'après avoir pris les mesures nécessaires et adéquates pour assurer un niveau de protection et de sécurité des données personnelles équivalent à celui proposé dans l'Union européenne, ce dont nous vous informerions préalablement.

## 6. Les durées pour lesquelles nous conservons vos données

---

Le Conseil national des barreaux fait en sorte que les données ne soient conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées que pendant une durée nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Les durées de conservation que nous appliquons à vos données à caractère personnel sont proportionnées aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Finalité	Durée de conservation
<b>Gestion de l'authentification et de l'identification des avocats dans le cadre de l'accès aux services proposés par le CNB et ses partenaires institutionnels (e-Dentitas notamment pour l'accès à Télérecours, Opalexe, Wifi Avocats, TIG 360°, etc.)</b>	Les données relatives à l'identité et à la vie professionnelle des avocats sont <b>mises à jour quotidiennement</b> par remontée de flux de la part des Ordres et de l'UNCA. Les données relatives à la connexion des avocats sont conservées <b>pendant le temps d'activation de la session et pendant 1 an</b> s'agissant des journaux d'évènement applicatif.

## III/ Vos droits

---

Le Conseil national des barreaux est particulièrement soucieux du respect des droits qui vous sont accordés dans le cadre des traitements de données qu'il met en œuvre, pour vous garantir des traitements équitables et transparents compte tenu des circonstances particulières et du contexte dans lesquels vos données personnelles sont traitées.

### 7. Votre droit d'accès

---

A ce titre, vous avez la confirmation que vos données personnelles sont ou ne sont pas traitées et lorsqu'elles le sont, vous disposez du droit de demander une copie de vos données et des informations concernant :

- les finalités du traitement ;
- les catégories de données personnelles concernées ;
- les destinataires ou catégories de destinataires ainsi que, le cas échéant si de telles communication devaient être réalisées, les organisations internationales auxquelles les données personnelles ont été ou seront communiquées, en particulier les destinataires qui sont établis dans des pays tiers ;
- lorsque cela est possible, la durée de conservation des données personnelles envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
- la rectification ou l'effacement de vos données personnelles, la limitation du traitement de vos données personnelles, le droit de vous opposer à ce traitement ;
- le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ;

- des informations relatives à la source des données quand elles ne sont pas collectées directement auprès des personnes concernées ;
- l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris de profilage, et dans ce dernier cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour les personnes concernées.

## **8. Votre droit à la rectification de vos données**

---

Vous pouvez nous demander que vos données personnelles soient, selon les cas, rectifiées, complétées si elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées.

## **9. Votre droit à l'effacement de vos données**

---

Vous pouvez nous demander l'effacement de vos données personnelles lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- les données personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
- vous retirez le consentement préalablement donné ;
- vous vous opposez au traitement de vos données personnelles lorsqu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ;
- le traitement de données personnelles n'est pas conforme aux dispositions de la législation et de la réglementation applicable.

Votre attention est attirée sur le fait que le droit à l'effacement des données n'est pas un droit général et qu'il ne pourra y être fait droit que si un des motifs prévus dans la réglementation applicable est présent.

Ainsi, si aucun de ces motifs n'est présent, le Conseil national des barreaux ne pourra répondre favorablement à votre demande ; tel sera le cas s'il est tenu de conserver les données en raison d'une obligation légale ou réglementaire ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

## **10. Votre droit à la limitation des traitements de données**

---

Vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données personnelles dans les cas prévus par la législation et la réglementation :

- pendant la durée de vérification que nous mettons en œuvre, lorsque vous contestez l'exactitude de vos données à caractère personnel ;
- lorsque le traitement de ces données est illicite, et que vous souhaitez limiter ce traitement plutôt que supprimer vos données ;
- lorsque nous n'avons plus besoin de vos données personnelles, mais que vous souhaitez leur conservation pour exercer vos droits ;
- pendant la période de vérification des motifs légitimes, lorsque vous vous êtes opposés au traitement de vos données personnelles.

## **11. Votre droit à la portabilité de vos données**

---

Vous disposez du droit à la portabilité des données personnelles que vous avez renseignées au sein de la plateforme. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un droit général. En effet, toutes les données de tous les traitements ne sont pas portables et ce droit ne concerne que les traitements automatisés à l'exclusion des traitements manuels ou papiers.

Ce droit est limité aux traitements dont la base juridique est votre consentement ou l'exécution des mesures précontractuelles ou d'un contrat.

Ce droit n'inclut ni les données dérivées ni les données inférées, qui sont des données personnelles créées par le Conseil national des barreaux.

Les données sur lesquelles peut s'exercer ce droit sont :

- uniquement vos données personnelles, ce qui exclut les données personnelles anonymisées ou les données qui ne vous concernent pas ;
- les données personnelles déclaratives ainsi que les données personnelles de fonctionnement évoquées précédemment.

Le droit à la portabilité ne peut pas porter atteinte aux droits et libertés de tiers telles que celles protégées par le secret des affaires.

Vous pouvez demander la portabilité des données selon la procédure définie ci-dessous en précisant si vous souhaitez les recevoir vous-même ou si cela est techniquement possible pour nous, que nous les transmettions directement à un autre responsable de traitement.

Dans ce dernier cas, vous veillerez à nous indiquer la dénomination exacte de ce responsable, ses coordonnées ainsi que le service ou la personne qui devrait en être destinataire. Afin de faciliter l'exercice de ce droit, vous devrez informer ce destinataire de votre demande auprès de nos services.

## **12. Votre droit d'introduire un recours auprès de l'autorité de contrôle**

---

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sur le territoire français et ce sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel.

En cas de besoin, la CNIL peut être contactée :

- Par voie postale : CNIL, Service des plaintes, 3 place de Fontenoy 75007 Paris ;
- Par voie électronique : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Vous pourrez également introduire un recours devant une juridiction administrative ou juridictionnelle compétente si vous considérez que traitement de vos données à caractère personnel objet de la présente constitue une violation des textes applicables.

## **13. Votre droit de définir des directives post-mortem**

---

Vous avez la possibilité de définir des directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès auprès de nos services selon les modalités ci-après définies. Ces directives particulières ne concerneront que les traitements mis en œuvre par nos soins et seront limitées à ce seul périmètre.

Vous disposerez également lorsque cette personne aura été désignée par le pouvoir exécutif définir des directives générales aux mêmes fins.

## **14. Les modalités d'exercice de vos droits**

---

Tous les droits énumérés ci-avant peuvent être exercés :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : [donneespersonnelles@cnb.avocat.fr](mailto:donneespersonnelles@cnb.avocat.fr).
- ou par voie postale en s'adressant à : Conseil national des barreaux – Délégué à la protection des données – 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

L'exercice de ces droits supposent de justifier de votre identité par application de l'article 77 du décret n° 2019-536 du 29 mai 2019. Concernant les avocats, la copie de la carte professionnelle est suffisante pour exercer vos droits.

Cette exigence nous permet, notamment, de nous assurer que la personne émettant la demande est bien la personne concernée. Cette mesure de sécurité vise à vous protéger contre des demandes illégitimes.

Pour vous répondre, le CNB disposera alors d'un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande, éventuellement augmenté de deux mois.

## IV/ Modification du présent document

---

Nous vous invitons à consulter régulièrement cette politique sur la plateforme. Elle pourra faire l'objet de mises à jour.

**Date de dernière mise à jour : 15/05/2023**